



Citoyen et salarié

Et maintenant ?

Sections RENAULT

N° 72

15 Mai 2017

Le citoyen-électeur a voté. Le nouveau Président est maintenant connu, son programme aussi. Pour ce qui est du *travail*, ce qu'il a annoncé s'inscrit dans la continuité et dans l'amplification des tendances lourdes de ses prédécesseurs.

Le changement dans la continuité

Alors que l'adoption de notre Constitution de 1946 ⁽¹⁾ garantissant divers droits en son préambule (obtenir un emploi, défendre ses droits, adhérer au syndicat de son choix, participer par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises), le train de lois qui a suivi, dès 1950, et les toutes dernières portant les noms de *Macron*, *Rebsamen* et *El Khomri*, ont continué de bouleverser et de remettre en cause notre droit social et syndical. En réaction à cette déferlante législative et pour la défense et la représentation des salariés couverts par ses statuts, le syndicat SM-TE a eu l'occasion à plusieurs reprises de s'exprimer et de se mobiliser durant l'année 2016.

Les citoyens ont changé de président le 7 mai, mais depuis cette date, les annonces confirment les orientations. La continuité est annoncée, pour ne pas dire l'accélération. Le mouvement syndical va devoir continuer à faire face au détricotage du code du travail et à la remise en cause des droits de salariés. Mais avec quels outils ?

Inversions de l'attribution de la représentativité et de la hiérarchie des normes

Le mouvement syndical doit faire face à deux faits majeurs de cette décennie :

- La loi de 2008 (présidence Sarkozy) qui a fait *descendre* le lieu principal de la représentativité au niveau de l'entreprise (**représentativité qui prend sa source lors des élections au Comité d'Entreprise** et non plus par simple affiliation à une confédération syndicale dont la représentativité était octroyée par le code du travail),
- La loi de 2016 dite « Loi travail » (présidence Hollande) qui a fait *descendre le lieu principal de la négociation qui est désormais au niveau de l'entreprise* au détriment des branches (inversion de la hiérarchie des normes).

Au lendemain du second tour des élections législatives (18 juin), on pourra s'attendre à l'adoption rapide du train de réformes annoncé par M. Macron lors de la campagne électorale des présidentielles. Ainsi qu'à l'ouverture de négociations entre les entreprises et les organisations syndicales.

Les DRH des entreprises vont-elles négocier avec les représentants des salariés ?

Dans la forme, oui. Mais dans les faits, c'est tout autre chose. La loi du 27 décembre 1968, dans le prolongement de mai 1968, instaure que les négociations d'accords d'Entreprise ne sont pas conduites par les élus des salariés, mais par les délégués syndicaux nommés par les confédérations syndicales. Notez que **c'est la raison pour laquelle vous apprenez souvent les négociations d'accord seulement une fois qu'ils sont signés !** Et nous n'avons pas connaissance que l'abrogation de cette loi, qui constituerait pourtant un grand renouveau démocratique, fait partie du projet de « moralisation de la vie publique » du nouveau président.

⁽¹⁾ A consulter : « Deux siècles de bataille pour la représentation du TRAVAIL » conférence donnée le 4 décembre 2015 et publiée sur notre site : http://www.travillonsensemble.org/d05-etudes-orientations/images/Deux_siecles_de_bataille_pour_la_representation_du_travail.pdf

Les négociations sont donc sous le contrôle des fédérations nationales. Et vous le savez bien, leur financement ne provient plus essentiellement des cotisations de leurs membres clairsemés que sont les salariés, mais des subventions du patronat. Pour Renault, l'accord du 23 juin 2000 sur le dialogue social est éloquent.

C'est sur le constat que les syndicats historiques sont sous la dépendance du patronat, sur le constat que les salariés s'en sont massivement détournés et que la dé-syndicalisation est généralisée dans le pays, que le syndicat SM-TE a été créé pour représenter réellement les intérêts des salariés, en n'étant financé que par eux, en application de ses statuts et de la volonté de ses dirigeants. Mais vous l'avez compris : cette autonomie financière suppose des adhésions en masse !

Fin 2017, Renault va rentrer dans un nouveau cycle électoral, et ceci pour quatre ans !

Ce nouveau cycle électoral commence par les élections des comités d'établissement et des délégués du personnel fin 2017, dans les établissements de Guyancourt, Choisy le roi et Cléon. Début 2018 à Sandouville.

C'est important dès maintenant : les accords d'Entreprise qui seront négociés dans le prolongement direct des ordonnances du Président qui modifieront en profondeur le code du travail, seront négociés avec les syndicats qui auront obtenu leur représentativité lors des prochaines élections fin 2017. Et *a fortiori*, l'accord qui sera négocié en 2019/2020 pour remplacer l'accord « CAP 2020 ».

Le jeune syndicat SM-TE se lance dans la bataille pour la représentation des salariés

C'est la raison pour laquelle, le SM-TE demande aux salariés :

- D'adhérer au syndicat vers qui va son cœur**, (la cotisation mini au SM-TE va de 30 à 50 euros par an selon le statut),
- D'accepter d'être candidat** sur les listes électorales pour les élections à venir ; les femmes aussi : aujourd'hui peu nombreuses, elles auront toutes leur place dans les instances représentatives du personnel.
- Dans tous les cas, **de prendre contact avec un militant SM-TE** et/ou de nous envoyer un mail à sm-te@travaillonsensemble.org à partir de votre messagerie personnelle (pour ne pas passer par le réseau de l'entreprise).

Les atteintes au droit du travail arrivent au pas de charge, directement inscrites au projet présidentiel, fort du suffrage citoyen-électeur. Et si les citoyens-salariés ne prennent pas leur part de responsabilité en soutenant les syndicats vraiment libres, ils pourront toujours défiler dans la rue et s'égosiller, ce sera sans grand résultat.

Du fait des évolutions législatives déjà accomplies, et de celles à venir par la nouvelle présidence, la vraie bataille est dorénavant dans la refondation des syndicats par la base, c'est à dire par l'adhésion salariée.

Pour le SM-TE, le vrai engagement syndical est dans l'entreprise. Non pas « contre » l'entreprise, mais « pour » sa promotion en tant que *bien commun* à ses salariés.

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Pour permettre au plus grand nombre de se réapproprier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s'oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d'être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s'interdit tout financement d'origine patronale ou politique.

Bulletin d'adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 sm-te@travaillonsensemble.org www.travaillonsensemble.org